Trustteam

Pure trust, pure IT

REGLEMENT (UE) 2016/679 PROTECTION DES DONNEES

Politique

Auteur : Isabelle ROUX

Classification : public

LUXEMBOURG
+352 31 40 40 1

TRUSTTEAM Luxembourg SA
36, Parc d'activités, L-8308 Capellen
R.C.S. B.54.202
www.trustteam.lu

Classification	
Catégorie	Politique
Niveau de confidentialité	Public

Tracking	
Dernière mise à jour	25.04.2025
Dernière revue	23.11.2024
Version	1.0

TABLE DES MATIERES

1. Introduction 3
2. Objectif poursuivi 3
3. Traitement et champ d'application 3
4. Confidentialite 4
5. Sécurité du traitement 4
5.1 Mesures techniques et organisationnelles 4
5.2 Agrément PSF & Certification ISO/IEC 27001 5
5.2.1 PSF de support 5
5.2.2 Certification ISO/IEC 27001 5
6. Délégue à la protection des données (DPO) 5

1. INTRODUCTION

Par la présente Politique interne, TRUSTTEAM LUXEMBOURG entend apporter à ses clients, les garanties nécessaires et suffisantes quant à la mise en conformité de ses systèmes de sécurité de l'information, de sa gouvernance et de son offre de services au Règlement (UE) 2016/679 relative à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation des données.

2. OBJECTIF POURSUIVI

TRUSTTEAM LUXEMBOURG entend respecter le prescrit de l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (RGPD) en ce qu'il définit les obligations incombant à tout sous-traitant qui, dans le cadre des missions qui lui sont imparties, est amené à traiter des données personnelles pour le compte d'un responsable de traitement ou d'un autre sous-traitant.

Par données personnelles, il y a lieu d'entendre :

- ✓ Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable transmise par le Client à TRUSTTEAM dans le cadre de l'exécution du présent contrat ;

- ✓ Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable à laquelle TRUSTTEAM a accès ou pourrait avoir accès en vertu des missions qui lui sont contractuellement imparties ;

Par traitement, il y a lieu d'entendre toute opération ou tout ensemble d'opérations, effectuée(s) ou non à l'aide de procédés automatisés, et appliquée(s) à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telle(s) que :

- ✓ la collecte, l'enregistrement,
- ✓ l'organisation, la structuration, la conservation,
- ✓ l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion,
- ✓ la limitation, l'effacement ou la destruction.

3. TRAITEMENT ET CHAMP D'APPLICATION

TRUSTTEAM LUXEMBOURG s'engage à ne traiter les données personnelles qui lui sont confiées que dans les limites prédéfinies par le Client et uniquement sur instruction documentée.

En outre, TRUSTTEAM LUXEMBOURG n'est autorisée à traiter les données personnelles que pour la ou les finalité(s) qui fait/font l'objet du contrat de sous-traitance initial et dont les références sont reprises en prémisses de la présente annexe.

Enfin, aucun transfert de données personnelles hors Union européenne ou vers une organisation internationale ne sera opérée par TRUSTTEAM LUXEMBOURG sans autorisation préalable du Client, à moins que ledit transfert relève d'une obligation légale. Dans ce cas, TRUSTTEAM LUXEMBOURG s'engage à en informer le Client avant le traitement escompté.

4. CONFIDENTIALITE

TRUSTTEAM LUXEMBOURG s'engage à traiter les données personnelles qui lui sont confiées ou auxquelles il aurait accès dans le cadre de l'exécution du présent contrat, dans la confidentialité la plus absolue.

Corrélativement, TRUSTTEAM LUXEMBOURG veille à limiter le nombre de membres du personnel ayant accès aux données transmises aux seuls membres dont l'intervention est nécessaire pour assurer les prestations sous-traitées.

En outre, le TRUSTTEAM LUXEMBOURG s'engage à ériger les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de garantir le respect de cette confidentialité par les membres de son personnel habilités à traiter les données personnelles confiées, notamment par l'insertion de clauses de confidentialité au sein des contrats de travail et par la sensibilisation régulière de son personnel à la règlementation relative à la protection des données.

5. SECURITE DU TRAITEMENT

5.1 MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES

TRUSTTEAM LUXEMBOURG s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de garantir l'intégrité et la disponibilité des données personnelles confiées en cas de destruction, perte, altération, divulgation non autorisée ou accès non autorisé, que ces incidents interviennent de manière accidentelle ou illicite.

TRUSTTEAM LUXEMBOURG garantit la réplique quotidienne des données traitées au sein de deux datacenters, implantés de manière géographiquement stratégique, afin d'assurer un niveau élevé d'intégrité et d'accessibilité de la donnée.

TRUSTTEAM LUXEMBOURG s'engage, en outre, à se soumettre à des audits réguliers afin d'assurer la parfaite conformité de sa structure et de ses services à la règlementation en vigueur.

5.2 AGREMENT PSF & CERTIFICATION ISO/IEC 27001

5.2.1 PSF DE SUPPORT

Conformément au prescrit de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, TRUSTTEAM LUXEMBOURG officie en qualité de 'opérateur des systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier'

Sur base de cet agrément en vigueur depuis 2008, TRUSTTEAM LUXEMBOURG met structurellement en place, et de manière continue, les mesures et contrôles nécessaires afin d'assurer un support efficient aux clients du Secteur financier qu'elle accompagne.

5.2.2 CERTIFICATION ISO/IEC 27001

Depuis l'obtention de la certification ISO/IEC 27001 en 2023, TRUSTTEAM LUXEMBOURG reste déterminée à protéger la sécurité de ses informations commerciales face aux incidents et aux événements indésirables et continue à mettre en œuvre un système de gestion de la sécurité de l'information (SMSI) conforme à la norme I internationale en matière de sécurité de l'information.

L'ISMS en vigueur et tel que revu de manière annuelle garantit l'adoption et le maintien continu de politiques, procédures et mesures visant à assurer la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et l'authenticité de la donnée.

6. DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

Conformément à l'article 37 du Règlement (UE) 2016/679, TRUSTTEAM LUXEMBOURG s'est dotée d' un Délégué à la protection des données (DPO) afin d'assurer les missions suivantes :

- ✓ orchestrer la mise en place de cette nouvelle norme européenne au sein des trois entités juridiques de System Solutions et assurer le respect continu de celle-ci;

- ✓ garantir, en parfaite collaboration avec les équipes techniques compétentes, la tenue d'un registre des traitements des données à caractère personnel détenues contractuellement contribuer à la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données avant tout nouveau traitement de données et compte tenu de la nature de celui -ci

- ✓ assurer le rôle de contact auprès des trois autorités de contrôle compétentes.

En l'espèce, les informations relatives au Délégué à la protection des données sont les suivantes :

Isabelle ROUX
dpo@trustteam.lu
+352.661.744.805